

Réunion du CAA du 19/07/97

Compte rendu

1. Accueil

Accueil par les présidents A.C. et J.K. qui regrette l'absence de 2 clubs suite au report de la réunion. Les problèmes abordés par le SAC seront toutefois intégrés aux débats.

2. Adoption du compte-rendu

Le C.R. de la dernière réunion est accepté sans objection.

3. Rapports

Refuges et sentiers

- Instauration en 1996 d'une décennie consacrée à la protection de l'environnement dans les refuges. A part des OeAV et DAV qui pratiquaient ces programmes déjà, pas d'informations sur d'autres réalisations.
- Rencontre des délégués des refuges et sentiers dans le Massif des Hohe Tauern (Autriche). Voir point 4.1.

Conférence alpine

Participation du président de commission salarié du DAV Stefan Witty aux sessions de la C.A. 2 fois l'année dernière. La durée (3-4 jours) exclut de facto la participation de bénévoles. Toutefois, même à titre d'observateur, le CAA a influence réelle qu'il ne devrait pas abandonner.

Activités dans le cadre de la CE

Subventions potentielles de la part de la CE. Pas de projets concrets pour l'instant.

Congrès du DNR/DSB

Congrès Sport et Nature en octobre 1996, organisé par Deutscher Naturschutzring et Deutscher Sportbund. Voir point 13.

CAA Jeunes

Suite à report de rencontre des délégués Jeunes à septembre 97, report de la décision sur création de CAA-Jeunes. Opportunité d'une telle création après réorganisation de Commission Jeunes de l'UIAA ?

UIAA

Du point de vue du président, pas de controverses avec l'UIAA. Participation active des fédérations membres du CAA aux objectifs de l'UIAA.

Des réflexions de fond sur le travail du CAA

Pendant les 2 ans du mandat le CAA a probablement progressé un bon bout. Les contours d'une coopération se dessinent clairement aujourd'hui. Par manque de temps, il n'était pas possible de poursuivre tout avec la rigueur souhaitable. Il sera notamment à discuter si le principe de rotation de la présidence, convenu dans les statuts, est à maintenir, puisque les relations avec les administrations, d'autres associations etc se perdent à chaque changement de la présidence.

Du point de vue de Klenner il y a deux modèles pour le travail du CAA dans l'avenir :

1. Etablissement d'un siège tenu par des professionnels avec rotation de la présidence tous les 2 ans selon les statuts ou

2. Rotation du siège et de la présidence ; dans ce cas, le siège se chargerait plutôt de la coordination tandis que les clubs membres du CAA s'occuperaient de tâches partielles dans des domaines spécifiques. Par exemple, le OeAV pourrait s'occuper des questions refuges et sentiers, le DAV de la Convention alpine et le CAI de la coordination avec la CE. Le siège coordonnerait alors assez facilement les différentes activités.

En somme, le travail au sein du CAA augmentera et la coordination au niveau international se révèle de plus en plus nécessaire. Si la question du mode de fonctionnement ne peut pas être réglée lors de la séance de ce jour, une nouvelle réunion serait possible dans le cadre de la prochaine session du conseil de l'UIAA

Lors de la brève discussion il est suggéré que l'on pourrait continuer comme avant pendant quelques années encore. La continuité pourrait être conservée dans la mesure où le vice-président respectif est élu président.

4. Rapport sur les dernières manifestations

4.1 Commission des Refuges du CAA juillet 1997

Sur invitation du OeAV, un tour des refuges des délégués des refuges des clubs du CAA a eu lieu dans le massif des Hohe Tauern le weekend du 11 au 13/07/97. Le président du OeAV Peter GAUSS rend compte de la manifestation, qui, à part l'information sur le ravitaillement et l'enlèvement des ordures, des problèmes de gestion des refuges portait sur deux questions : L'information mutuelle sur le mode de fonctionnement de la réciprocité, ainsi qu'une discussion détaillée sur le balisage dans les Alpes.

Dans le cadre des débats il a été souhaité que les délégués des refuges se rencontrent annuellement.

Le CAF propose d'organiser la prochaine rencontre en juillet 98 dans le massif du Mont Blanc et de la Vanoise sur le thème « Energie et eaux usagées » et prononce l'invitation des délégués des refuges du CAA.

5. Quitus du président

Le président du OeAV remercie le président pour le mandat écoulé et demande le quitus. Le quitus est voté à l'unanimité.

6. Elections

Est reporté à la fin de la séance.

7. Statut d'observateur à la convention alpine

7.1 Rapport et divers votes/ prises de position

A. Siegert explique ce qui s'est passé depuis la demande du statut d'observateur du CAA à la Convention alpine. Le vice-président du CAA ; F. Fontfreyde a participé aux premières réunions en tant que représentant du CAA, comme cela a déjà été évoqué à de la dernière réunion. Le président **salarié** de la commission Protection de la nature et de l'environnement du DAV a participé aux dernières deux séances. Le statut d'observateur exclut le droit de vote, il permet néanmoins une influence considérable sur la prise de décision. Le poids des clubs alpins représentés par le CAA est respecté d'une façon équitablement.

Une certaine difficulté résulte dans le fait que la concertation sur les positions du CAA demande beaucoup de temps et de travail. Si l'adoption d'un point de vue commun s'avère

impossible, des positions divergentes devraient être présentés comme opinion du CAA le cas échéant. Il ne suffit pas toujours de se concerter lors de la réunion annuelle.

Du point de vue du délégué du CAA, les motions actuelles sont des décisions importantes auquel le CAA devrait prendre position. Si l'unanimité ne peut pas être atteinte, les différentes positions devraient être introduite à la séance.

Lors de la discussion qui s'ensuit et qui tenait aussi compte des préoccupations du SAC, les observations suivantes étaient avancées :

- La question d'une prise de position du CAA au sujet de la Convention Alpine est approuvée. Les présidents des fédérations membres considèrent que la participation à la Convention Alpine est conforme aux statuts du CAA. En outre, il est dans l'intérêt de chaque fédération membre de s'impliquer au développement de l'espace alpin.
- Les fédérations membres présentes approuvent à l'unanimité que le CAA devrait en tout cas prendre position aux motions.
- Etant donné que la CIPRA ne peut pas représenter la position des clubs alpins dans sa totalité, le CAA devrait en tout cas continuer à être présent à la Conférence Alpine à titre d'observateur. Les clubs alpins auront notamment un rôle important de médiateur auprès de la population de la montagne dans les régions de montagne.
- La concertation nécessaire entre les fédérations membres du CAA serait tout à fait réalisable, puisqu'il y aurait toujours suffisamment de temps entre les séances pour une telle concertation.
- S'il n'y a pas de consensus au sein du CAA , une prise de position auprès de la Convention Alpine ne serait pas possible.

Après discussion approfondie, les 3 motions sont votées un par un. :

1. Le CAA approuve le texte suivant de l'art. 8 du protocole Energie de la Convention alpine :
 - 1.1. Les partis contractuels constatent que, d'après l'état des connaissances actuelles, l'espace alpin ne possède pas de sites appropriés pour des centrales nucléaires et des dispositifs pour le
2. Le CAA incite les partis contractuels d'ajouter un article supplémentaire au protocole Energie :

Art. Vérité des coûts

 - 2.1. Les partis contractuels s'engagent d'internaliser les coûts d'énergie externes (p.ex. des dégâts forestiers, centrales énergétiques) et de dédommager les populations concernées d'un façon équitable.
 - 2.2. Ils s'engagent de taxer la consommation d'énergies non renouvelables (énergie fossile, nucléaire) . Les moyens ainsi gagnés sont utilisés pour coordonner des plans d'énergie régionaux pour permettre la production et la distribution d'énergies respectueux de l'environnement.
 - 2.3. Ils établissent des incitations économiques ..
 - ... pour moderniser des bâtiments et installations dont la consommation d'énergies non renouvelable est au-dessus de la moyenne, en exploitant les dernières innovations techniques. L'utilisation d'énergies renouvelables est à préconiser.
 - pour une préférence des énergies renouvelables lorsqu'il s'agit de constructions neuves.
 - pour optimiser l'isolation thermique selon les dernières innovations techniques aux constructions anciennes et récentes.
3. Le CAA incite les partis contractuels de donner aux expressions dans l'art 6 (énergie hydraulique) un caractère contraignant.

Art. 6 Energie hydraulique

3.1 Les partis contractuels s'engagent à

7.2. Secrétariat de la Convention Alpine

L'établissement / installation d'un secrétariat permanent de la ca es une clause non contraignante qui continue d'être discutée de façon controversée. La Bavière en particulier est contre l'établissement d'un secrétariat . Innsbruck est un des candidats pour l'établissement d'un secrétariat, ainsi que 4 communes françaises. L'aval pour Innsbruck donnerait l'opportunité de mettre des locaux à la disposition du CAA pour l'installation de son secrétariat.

La majorité des présents est pour qu'une décision soit prise seulement au moment où toutes les candidatures seront posées et l'établissement d'un secrétariat de la part des états membres sera imminent.

8. Création d'un CAA Jeunes

La motion des représentants des jeunes visant la création d'un CAA Jeunes, qui a été reportée l'année dernière jusqu'au moment où aurait eu lieu une réunion des représentants jeunes traitant ce sujet, n'est pas encore prête...

La réunion aura lieu en mi-septembre 97 en Slovénie.

La majorité estime qu'un CAA-Jeunes ne devrait pas se mettre en concurrence avec la commission Jeunes de l'UIAA. Un domaine d'action indépendant n'est actuellement pas en vue. C'est pourquoi une décision est reportée à l'unanimité jusqu'à ce que aura eu lieu la rencontre en Slovénie.

9. VTT

La résolution concernant le vtt qui avait été reportée l'année dernière, est discutée de nouveau.

L'assemblée vote, après en avoir discuté, la résolution suivante :

Les fédérés membres du CAA se prononcent pour l'utilisation des vtt sur des chemins utilisables pour des véhicules à double voie ou sur des chemins spécialement aménagés ou autorisés. Le CAA recommande aux fédérés membres de contribuer par des mesures d'information à l'éducation des vélocétistes en vue d'un comportement respectueux envers l'homme et les animaux.

10. Balisage

Après que les responsables des refuges et sentiers des clubs alpins avaient discuté diverses questions relatives au balisage lors d'une réunion de travail le weekend du 10 au 13/07/97, les responsables des refuges du CAA approuvent une collaboration plus étroite dans les questions des refuges. Cela peut se faire lors de rencontres régulières avec discussion des problèmes actuels. En ce qui concerne les balisage, les responsables des refuges font les propositions ci-dessous à la discussion et décision. Après discussion approfondie en respectant les particularités nationales, en particulier celle de la France et la Suisse, les articles suivants sont votés (1-6)

1. Dans tout l'espace alpin, le balisage uniforme est (si d'autres règlements ne s'y opposent pas, p.ex. dans les parcs nationaux). Les panneaux devraient être réalisés en forme de flèche (panneau à pointe)
2. Les panneaux devraient contenir au moins le texte suivant : destination, chemin jusqu'au refuge, hauteur actuel, position